

THE BEST – FIFA FOOTBALL AWARDS™ 2021

RÈGLES D'ATTRIBUTION

- Les articles ci-dessous traitent du **FIFA FIFPRO World11 féminin**.

Art. 1. Le FIFA FIFPRO World11 féminin est organisé par la FIFA et la FIFPRO.

Art. 2. Il récompense les meilleures joueuses à chaque poste (cf. art. 6 à 8 ci-dessous) sur la base de leurs performances entre le 8 octobre 2020 et le 6 août 2021 (inclus).

Art. 3. Pour être éligibles, les joueuses doivent avoir disputé au minimum 18 matches officiels (au niveau national ou international) entre le 8 octobre 2020 et le 6 août 2021.

Art. 4. Les lauréates sont désignées par des joueuses professionnelles du monde entier.

Art. 5. Tous les votes ont la même pondération.

Art. 6. Chaque votante choisit trois gardiennes de but, trois défenseuses, trois milieux de terrain et trois attaquantes, sans les classer.

Art. 7. Les joueuses recueillant le plus grand nombre de voix à chaque poste sont retenues comme suit :

- Une gardienne de but au maximum
- Trois défenseuses au minimum
- Trois milieux de terrain au minimum
- Trois attaquantes au minimum
- À l'issue de cette sélection, la joueuse de champ non retenue recueillant le plus grand nombre de voix est incluse dans le FIFA FIFPRO World11 féminin en tant que quatrième option au poste en question (cf. art. 8 ci-dessous).

Art. 8. Lorsque des joueuses recueillent des voix à plusieurs postes (par exemple, en tant que milieu de terrain et attaquante), celles-ci sont cumulées en vue de la procédure susmentionnée concernant la quatrième joueuse de champ. Le cas échéant, si la joueuse en question est sélectionnée, elle hérite du poste où elle a reçu le plus de voix.

Art. 9. Chaque membre du jury est tenue de déposer un vote valable sur une plateforme en ligne ou sur tout autre système mis en place par la FIFPRO.

Art. 10. En cas d'égalité pour la ou les dernières places disponibles à un poste (lorsque le nombre de joueuses excède le nombre de places disponibles), c'est la ou les joueuses ayant participé au plus grand nombre de matches officiels (au niveau national ou international) qui est/sont sélectionnée(s).

Art. 11. Les lauréates reçoivent leur trophée lors d'une cérémonie organisée par la FIFA.

Art. 12. Tout litige découlant des scrutins est examiné et réglé par la FIFPRO à son entière discrétion. Les décisions de la FIFPRO sont définitives et contraignantes.